CONSEIL COMMUNAL • VILLE DE FRIBOURG

Ville du 12e au 21e

Bilan de législature 2011 – 2016

FÉVRIER 2016

1. Table des matières

1. Table des matières 2

2. Introduction 3
Ville du 12e au 21e - Tradition et modernité 3

3. La collaboration intercommunale 4
3.1 Le projet de «Fusion 2016» 4
3.2 L'Agglomération 4
3.3 Les autres collaborations intercommunales 4

4. L'attractivité de la ville 6
4.1 Le développement 6
4.1.1 La révision du PAL et la requalification des espaces publics 6
4.1.2 La ville historique et la requalification du Bourg 6
4.1.3 Les rives de la Sarine 6
4.1.4 Le parc de Maggenberg 6
4.1.5 Le site Cardinal : BlueFACTORY 8
4.1.6 La Place de la Gare 8

4.2 Les infrastructures 8
4.2.1 Les crèches et les accueils extrascolaires 8
4.2.2 Les écoles 8
4.2.3 Le Werkhof 10
4.2.4 La caserne des pompiers 10
4.2.5 Le développement du Site Sportif Saint-Léonard (SSSL) 10

4.3 La sécurité et la propreté 12
4.3.1 La sécurité 12
4.3.2 La propreté 12

5. Le cadre financier 14
5.1 L'équilibre budgétaire et le taux d'impôt 14
5.2 Le maintien d'une dette raisonnable et d'un cadre des amortissements 14
5.3 La Caisse de prévoyance du personnel communal (CPPVF) 14
5.4 Le GTSol 15

6. Le cadre structurel 16
6.1 La nouvelle structure des Services industriels 16
6.2 La réorganisation du Service de l'aide sociale 16
6.3 La Communication 16
6.4 Le Fonds Jean Dubas 16

7. Le développement durable 18
7.1 La mobilité 18
7.2 L'énergie et l'éclairage 20
7.3 La lutte contre le bruit et la pollution 20

8. La cohésion sociale, la culture et les sports 22
8.1 La Cohésion sociale 22
8.2 Le Réseau Santé Sarine 22
8.3 La Culture 22
8.4 Les Sports 23

2. Introduction

Ville du 12e au 21e
Tradition et modernité

Tout au long de cette législature, la ville de Fribourg a vu s'accroître sa population résidente. De 38'598 en 2011, les habitants ont passé à 41'310 en 2014. Le côté réjouissant de ce fait est contrebalancé par les obligations qu'il implique, tant en matière d'infrastructures publiques qu'en mesures d'intégration.

Pour y faire face, le Conseil communal a révisé son plan d'infrastructures scolaires et proposé au Conseil général une augmentation d'impôt de 4,3 points.

De gauche à droite : Anne Banateanu, Collaboratrice scientifique ; Madeleine Genoud-Page, Conseillère communale ; Jean Bourgknecht, Vice-Syndic ; Pierre-Alain Clément, Syndic ; Thierry Steiert, Conseiller communal ; Antoinette de Weck, Conseillère communale ; Catherine Agustoni, Secrétaire de Ville.

Un important effort a été consenti en faveur du développement des accueils extrascolaires et des crèches.

En matière d'intégration, le Conseil communal se réjouit des diverses actions entreprises pour une meilleure cohésion sociale, telles que l'organisation de la Fête des voisins, l'accueil des nouveaux habitants, le projet de Paysage éducatif au Schoenberg, la participation à Commune sympa et le soutien à diverses actions et associations œuvrant dans ce but.

Le Plan d'aménagement local a été révisé et transmis à l'Etat pour examen préalable et le projet de quartier technologique et d'innovation blueFACTORY est lancé et suit son cours. Une étape clé a été terminée avec la transformation de la halle bleue de l'ancienne brasserie Cardinal.

Devant l'échec du projet de fusion 2016, le Conseil communal n'a pas baissé les bras mais a au contraire lancé les premières opérations destinées à réaliser la Fusion 21. Le projet sera développé sur la base du périmètre établi par le Préfet de la Sarine et avec l'aide du Conseil d'Etat, à travers la nouvelle loi modifiant la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes et pour la fusion du centre cantonal.

3. La collaboration intercommunale

3.1 Le projet de «Fusion 2016»

Comme prévu dans son programme de législature, le Conseil communal a activement participé aux travaux du Comité de pilotage et des divers groupes de travail, constitués dès décembre 2012 avec les représentants des Communes de Marly et de Villars-sur-Glâne. Le projet ayant été freiné par les Communes de l'option 2C2G, ainsi que par Villars-sur-Glâne à travers le message adressé par l'Exécutif à son Conseil général, le Conseil communal a approuvé le périmètre proposé par le Préfet de la Sarine et lancé les réflexions pour un projet de Fusion 21. Le nombre de communes incluses dans le projet passent ainsi de 6 à 8, en incluant celles de Chésopelloz et de Pierrafortscha, déjà intimement liées à Corminboeuf et à Marly.

3.2 L'Agglomération

Le Projet d'agglomération de deuxième génération a été adopté par le Conseil d'agglomération le 26 janvier 2012. Il a été approuvé par le Conseil d'Etat comme Plan directeur régional le 19 mars 2012. La Confédération financera à hauteur de 40 % les mesures liées à la mobilité qu'elle a acceptées. Le Conseil communal a inscrit ces mesures dans son plan financier, pour une mise en œuvre de cette planification régionale et la réalisation des mesures prévues. Enfin, l'Agglomération poursuit ses travaux de Projet d'agglomération de troisième génération, qui sera mis en consultation au début 2016 et soumis à la Confédération fin 2016, pour libération des fonds et début des aménagements dès 2019.

3.3 Les autres collaborations intercommunales

La Ville de Fribourg a poursuivi ses collaborations intercommunales, à l'intérieur et au-delà du cercle de l'Agglomération. Le ramassage des déchets pour la Commune de Villars-sur-Glâne jusqu'à la fin 2015 et le traitement des demandes de permis de construire pour celle de Givisiez se sont ajoutés à la liste des collaborations existantes. Les Communes de Corminboeuf et Chésopelloz ont également sollicité le Conseil communal pour bénéficier de soutiens analogues et une convention a été récemment signée dans ce but avec ces Communes.

Enfin, le Conseil communal a confirmé son accord à une participation et à un financement de projets à rayonnement régional, en particulier un Centre cantonal de natation. Une étude a été menée par le Préfet à ce sujet et une décision quant à l'implantation de cette infrastructure dans le centre cantonal sera prise prochainement.

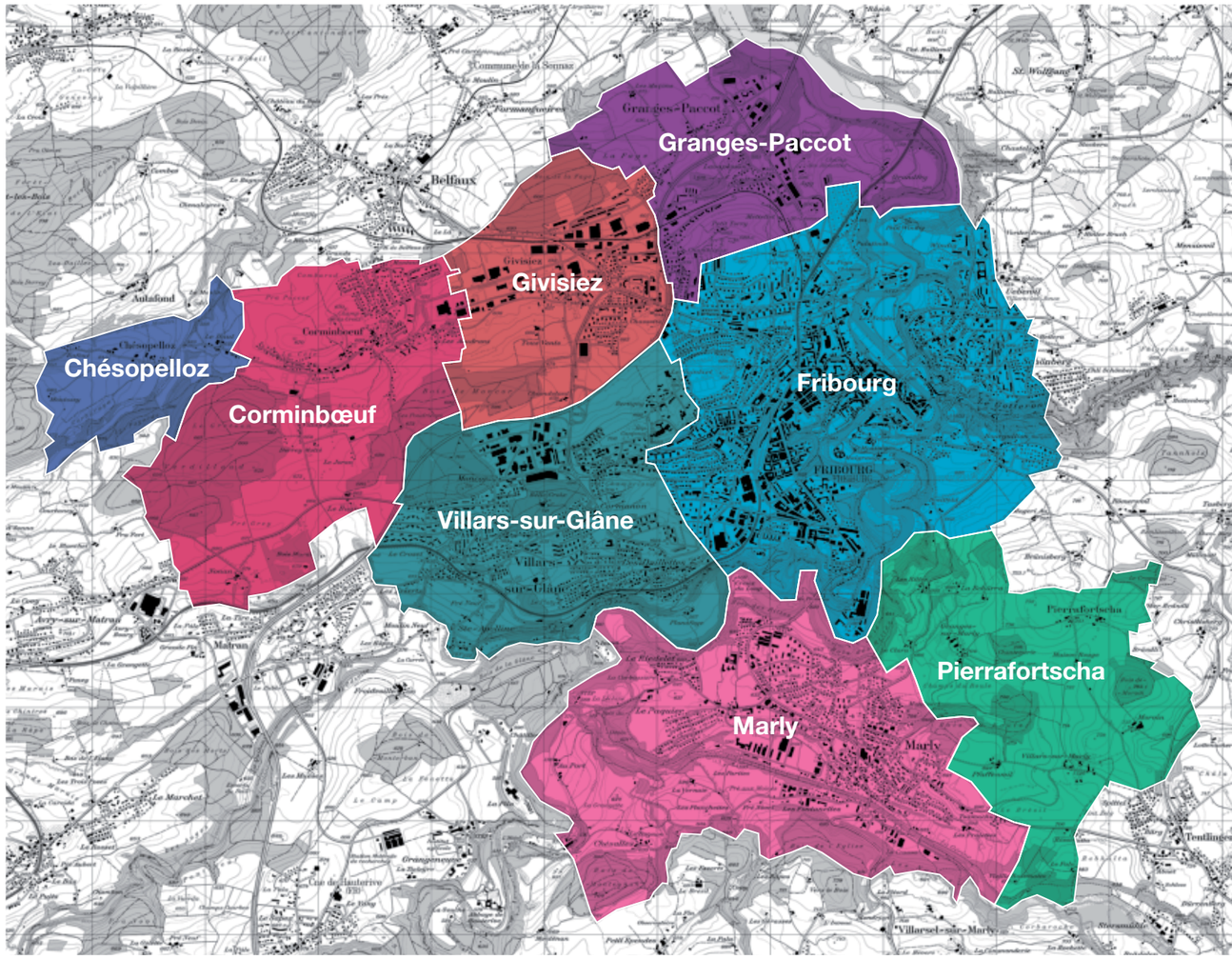

LE PÉRIMÈTRE DU PROJET FUSION 21

4. L’attractivité de la ville

4.1 Le développement

La Ville de Fribourg est confrontée à des enjeux de développement très importants planifiés dans son futur Plan d’aménagement local (PAL) et dans les Projets d’agglomération (PA) 2 et 3, qui traitent des aménagements d’espaces publics, de mobilité et paysagers, nécessaires à une ville en pleine expansion démographique. Les besoins scolaires ont déjà fait l’objet d’un plan directeur qui, actualisé à la réalité de l’augmentation démographique, présente des nécessités supplémentaires. Durant cette législature, le Conseil communal a ainsi entamé un virage vers une ville durable, assumant pleinement son rôle de centre cantonal.

4.1.1 La révision du PAL et la requalification des espaces publics

L’enjeu du développement de la cité porte sur la conservation des valeurs patrimoniales et paysagères dans une ville en densification.

Après deux ans et demi de travaux, en décembre 2014, le Conseil communal a transmis le dossier du PAL au Service cantonal des constructions et de l’aménagement (SeCA) pour examen préalable. Il contient tous les documents nécessaires à la planification durable de la ville pour les quinze prochaines années (plan directeur, plan d’affectation des zones, règlement communal d’urbanisme, concept de stationnement, etc.).

Le PAL a été élaboré avec le souci de maintenir un équilibre entre différents milieux : ceux qui revendiquent à juste titre des places de parc publiques de qualité et accessibles en ville et ceux dont l’objectif légitime vise la réappropriation de l’espace par le public et la mise en valeur du patrimoine.

4.1.2 La ville historique et la requalification du Bourg

Suite à l’adoption du Plan directeur de la ville historique, qui fixe le cadre légal dans lequel s’inscrira le futur projet d’aménagement, le Conseil communal a lancé en 2015 le concours d’aménagement pour la requalification du quartier du Bourg, initiant de ce fait le processus de revitalisation du centre historique de la ville.

Le projet lauréat a été développé par l’équipe formée par le bureau d’architecture Studio Montagnini Fusaro basé à Venise et le bureau spécialisé en éclairage d’espaces publics Susanna Antico Lighting Design de Milan. L’intervention proposée par le bureau lauréat consiste à révéler le Bourg, en mettant en évidence la grande qualité patrimoniale de la substance existante. Le bureau italien propose de travailler par soustraction, «en gommant» les éléments parasites et en développant des espaces pavés allant de façade à façade, dévolus aux piétons, suggérant la possibilité d’installer des terrasses au pied de la cathédrale, gage de la nouvelle vitalité de ce secteur de la ville. Les autres éléments importants du réaménagement du quartier sont la création d’une connexion entre les quartiers du Bourg et de l’Auge ainsi qu’un concept de stationnement. Afin d’assurer la réalisation du projet prévu par les lauréats, les Services communaux travaillent activement à la mise en place des conditions propices au développement du projet d’agrandissement du parking existant de la Grenette.

4.1.3 Les rives de la Sarine

Avant de lancer le projet «Rives de la Sarine» en 2013, un partenariat a été engagé avec les Services cantonaux concernés et l’aspect financier déterminant a été consolidé. Des discussions ont également été menées avec des représentants d’associations actives dans la protection de l’environnement. L’étude pour l’établissement du diagnostic de la Sarine a été entreprise de 2013 à 2014. Ce diagnostic amorce un second volet, consistant en l’élaboration d’un projet en vue d’atteindre les objectifs hydrauliques, géologiques, environnementaux mais également liés aux usages et à l’appropriation de la rivière par les habitants. Le coût de cette réalisation étant conséquent, le projet a été suspendu en 2015, en attendant une décision quant aux priorités des investissements communaux. L’important subventionnement de l’Etat et de la Confédération n’intervient en effet qu’à l’issue de la phase de réalisation, la Ville devant avancer les montants dans l’intervalle.

4.1.4 Le parc de Maggenberg

Face à la situation d’impasse dans lequel se trouvait ce dossier au long passé, le Conseil communal a proposé début 2015 de bénéficier des derniers mois du permis de construire pour débuter l’aménagement de la parcelle de Maggenberg. Une place de jeux a ainsi pu être ouverte en automne 2015. L’aménagement se poursuivra lors de la prochaine législature, avec notamment un programme de plantations.

4.1.5 Le site Cardinal : blueFACTORY

Le Conseil communal s'est engagé afin que blueFACTORY devienne un quartier d'innovation, avec le contenu (socioculturel, artistique, etc.) et les connexions avec les autres quartiers que cela implique. La culture fait partie intégrante de la charte d'utilisateurs de blueFACTORY et un processus clair et transparent d'intégration de projets culturels, en adéquation avec la politique culturelle régionale, a été défini.

Au terme du concours d'urbanisme, un Masterplan a été établi par l'architecte lauréat, sous la direction du groupe de travail Ville-Etat. Ses principes doivent être traduits en bases légales dans un Plan d'affectation cantonal (PAC).

La nouvelle société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA et ses nouveaux organes ont pris quelques mois pour s'approprier le projet. Il s'agit désormais de consolider les options urbanistiques testées dans le cadre du concours pour formaliser le PAC.

Parallèlement, les constructions et installations provisoires dans la Halle bleue et le bâtiment principal se déploient. La Halle bleue a été aménagée en «open space» industriel et inaugurée le 11 décembre 2015.

4.1.6 La Place de la Gare

Le projet d'aménagement de la Place de la Gare et de ses abords représente un élément central de la révision du PAL, dont il constitue le projet fédérateur phare.

Le Conseil communal a souhaité donner suite au concept d'aménagement qu'il a développé dans le cadre de l'étude de groupe «Fribourg'Cible» et de l'étude préliminaire «Projet fédérateur de la gare de Fribourg», afin de réorganiser le secteur de la place de la Gare et de ses abords.

Après analyse et réinterprétation, l'étude préliminaire a permis de définir les conditions cadres et d'énoncer des recommandations servant de base au concours de projet. Le concours de la place de la Gare a été lancé dans le courant du 2ème semestre 2015, dans le but de concrétiser l'aménagement de la place comme centre névralgique de l'agglomération et du site stratégique «Gare de Fribourg - Plateau de Pérolles - blueFACTORY». Il devra notamment permettre la localisation et la formalisation des arrêts de transports publics, la localisation des places de stationnement, les passages pour la mobilité douce et enfin les aménagements paysagers.

4.2 Les infrastructures

Comme prévu dans le Programme de législature, plusieurs bâtiments de la Ville ont été rénovés, mis en valeur ou construits.

4.2.1 Les crèches et les accueils extrascolaires

Au début 2011, les places mises à disposition de la population s'élevaient à 199 places par année pour les crèches (dont 20 au Bosquet à Givisiez) et 175 places par année pour les AES.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les structures d'accueil extrafamilial (LStE) au 1er janvier 2012, la Ville a procédé à une évaluation des besoins de la population dans ce domaine. L'enquête a démontré une carence en places d'accueil d'environ 74 places/année pour les crèches et 100 places/année pour les AES. Fort de cette constatation, le Conseil communal a développé son soutien financier auprès de nouvelles structures d'accueil.

Afin de répondre à ces nouveaux besoins, deux accueils extrascolaires ont été agrandis en 2014. Celui du Schoenberg s'est installé dans les anciens locaux de l'école enfantine et celui de la Vignettaz a pu s'étendre dans la seconde partie du bâtiment. En outre, le règlement des accueils a été révisé.

En 2015, il existe désormais 250 places/année pour les crèches (dont 20 au Bosquet à Givisiez) et 295 places/année environ pour les AES.

En ce qui concerne l'Association d'accueil familial de jour, la situation est restée plus ou moins stable, avec la prise en charge de 120 à 150 enfants chaque année.

En raison des travaux relatifs aux aménagements extérieurs de la DOSF, l'AES du Jura ne pouvait subsister en l'état dans les conteneurs existants. Il a donc été déplacé, de façon provisoire, dans de nouveaux pavillons aménagés sur le site scolaire. Quatre pavillons provisoires (deux pavillons superposés sur deux niveaux), d'environ 100 m^2 chacun, ont été réalisés pour la rentrée scolaire 2015.

4.2.2 Les écoles

Conformément aux éléments cités dans le Plan directeur des écoles (2010), les infrastructures relatives à la deuxième année d'école enfantine ont été réalisées. C'est ainsi que deux nouvelles écoles, au Botzet pour le quartier de Pérolles et à la Heitera pour celui du Schoenberg, ont été remises aux enseignants à l'occasion de la rentrée scolaire 2013. Des pavillons provisoires, préfabriqués en bois, ont également été terminés sur le site de la Vignettaz pour la rentrée scolaire 2014.

Dans le quartier du Schoenberg, les besoins à moyen ou à long terme exigent la construction d'une école pérenne à deux ou trois filières, dont l'implantation est dépendante du résultat des études de centralité menées dans le prolongement du PAL. Pour pallier les besoins immédiats notamment en salles de classes primaires, six pavillons provisoires de 100 m², du même type que ceux réalisés à la Vignettaz, ont été construits au sud de la parcelle du site scolaire de la Heitera, à proximité du bâtiment C existant. Ils sont opérationnels depuis la rentrée scolaire 2015. Le choix de pavillons à caractère provisoire a été motivé par le besoin d'ouvrir rapidement de nouvelles classes à moindre coût, sans pour autant remettre en question la nécessité de réaliser de nouvelles écoles pour répondre de manière durable à la clause du besoin. Six nouveaux pavillons provisoires doivent être construits d'ici 2017, pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves.

Pour l'école du Bourg, l'augmentation des effectifs scolaires nécessite l'ouverture d'une classe enfantine supplémentaire en 2016 ainsi que d'une classe primaire et d'une deuxième classe enfantine en 2018. Le Conseil communal a décidé la réalisation de quatre pavillons provisoires, au nord de la parcelle du site scolaire du Bourg au printemps 2016, en vue de la rentrée scolaire de la même année. Chaque pavillon de 100 m², équipé d'un vestiaire et d'un sanitaire, peut en tout temps être affecté à une classe primaire ou enfantine.

Les besoins sur le site scolaire de la Neuveville équivalent à trois salles de classes enfantines avec des locaux annexes pour 2018. Sachant que le quartier ne devrait pas connaître de développement immobilier majeur et face à la difficulté d'intervenir dans un site exigu, à caractère public et à haute valeur patrimoniale, le Conseil communal a organisé en 2015 un concours de projets d'architecture. La phase d'étude permettra de développer le projet en 2016, en vue d'une construction durant l'année 2018 et une mise en service à la rentrée scolaire 2019.

La construction du nouveau Cycle d'orientation de langue allemande (Deutschsprachige Orientierungsschule Freiburg DOSF) sur le site du Jura a débuté en novembre 2013. La construction s'est déroulée conformément aux prévisions et la mise en service est prévue à la rentrée scolaire 2016.

4.2.3 Le Werkhof

Suite à la reconstruction partielle du Werkhof après l'incendie de 1998, le Conseil communal s'est engagé dans le projet initié par l'Association Werkhof-Frima (AWF), prévoyant d'y loger le projet Frima (maquette physique et numérique de la ville selon le plan gravé de Martin Martini datant de 1606). Le bâtiment comprendra des locaux privatifs destinés à un accueil extrascolaire, à diverses associations de quartier, à REPER et à l'AWF. Les locaux seront accessibles au public : espace d'accueil du bâtiment, salle polyvalente d'environ 200 m² pour des manifestations plus conséquentes et espace public d'exposition permanente et temporaire, dans lequel sera disposée la maquette de la ville de Fribourg.

Le crédit d'ouvrage a été octroyé par le Conseil général fin juin 2015 et les travaux d'aménagement ont pu débuter en automne 2015, sous la conduite du bureau d'architecture mandataire Bakker & Blanc, auteur du projet, associé au bureau Lateltin & Monnerat, chargé de la direction des travaux.

Achevé fin 2016, le Werkhof, rénové, dédiera plusieurs espaces à la culture, en particulier pour le centre d'animation socioculturelle, l'espace d'exposition autour de la maquette Frima et des locaux pour les associations.

4.2.4 La caserne des pompiers

Pour répondre au besoin urgent de places pour les véhicules du feu, garés les uns derrière les autres dans la profondeur de la caserne des pompiers existante, le Conseil communal a décidé de construire une nouvelle halle sur le site. Il a également réfléchi à surélever la nouvelle halle de deux à trois niveaux, dans le cadre d'une deuxième étape qui permettrait d'y loger le Service de la police locale et de la mobilité, actuellement très à l'étroit dans ses bureaux de la Grand-Rue 37.

Le projet de transformation et d'agrandissement du bâtiment du Service du feu a été mis à l'enquête au début de l'année 2015.

4.2.5 Le développement du Site Sportif Saint-Léonard (SSSL)

Tout au long de la législature, le futur développement du site de Saint-Léonard a fait l'objet de nombreuses réflexions communes avec les différents acteurs publics et privés concernés, à savoir l'Etat, en tant que propriétaire de la caserne et du parc de la Poya, la Commune de Granges-Paccot et les usagers du site Saint-Léonard (clubs sportifs, visiteurs). Le développement du site sera fortement influencé par divers éléments survenus au cours de la législature 2011-2016, dont principalement la création d'une halte ferroviaire, ainsi que l'annonce du prochain départ de l'armée de la caserne de la Poya. S'agissant de la patinoire, la Ville de Fribourg s'est ralliée au projet privilégié par le HC Fribourg-Gottéron (HCFG), consistant à construire une nouvelle patinoire principale sur le site de l'actuelle patinoire d'entraînement. Ce projet est porté par des milieux privés associés au HCFG, le rôle de la Ville se limitant à la mise à disposition du terrain et au versement d'un montant de 5 millions de francs, prévu initialement pour la mise aux normes de l'ancienne patinoire communale.

En ce qui concerne le projet de Centre cantonal de natation (CCN), une étape décisive a été franchie au Grand Conseil, qui a décidé d'octroyer une subvention de 15 millions de francs pour la réalisation de cette infrastructure. Parallèlement, une étude menée par la Préfecture de la Sarine a démontré que, sur un choix de plusieurs sites potentiels dans l'Agglomération de Fribourg, celui de Saint-Léonard présentait les meilleures conditions pour l'implantation du Centre cantonal de natation. Le Conseil communal, convaincu de la pertinence de ce projet, a inscrit un montant de CHF 150'000.– au budget d'investissements 2016, pour une étude de faisabilité.

LA CASERNE DES POMPIERS

4.3 La sécurité et la propreté

4.3.1 La sécurité

Police locale
La Police locale a poursuivi et intensifié sa collaboration avec la Police cantonale (Police de proximité), dans le but d'assurer la sécurité en ville. Des rencontres ont eu lieu plusieurs fois par année pour faire le point de la situation et échanger des constats et des besoins respectifs.

Vu l'augmentation constante des manifestations et autres activités sur le domaine public et compte tenu de la complexité grandissante des projets dans un contexte fortement urbanisé, le Conseil communal a engagé un responsable des manifestations, qui est d'ores et déjà devenu un interlocuteur incontournable pour les divers organisateurs de manifestations, les porteurs de projets et autres personnes ou institutions souhaitant utiliser le domaine public communal. Ce poste comprend également un pourcentage dévolu à la gestion de l'Organe communal de conduite en cas de catastrophe (ORCOC).

Le Conseil communal a également créé un poste de conseiller scientifique juridique, pour tenir compte de l'augmentation constante du nombre de dossiers à traiter et de la complexité croissante des questions, juridiques notamment.

S'agissant de la gestion du stationnement de véhicules sur le domaine public, le stationnement payant a été introduit dans plusieurs secteurs, notamment dans le quartier de Jura-Torry-Miséricorde, ainsi que dans le quartier de Gambach. Ces mesures ont permis de libérer les secteurs concernés et d'offrir ainsi davantage de places aux visiteurs et aux usagers occasionnels. Les agents de la Police locale ont été équipés de nouveaux appareils de saisie des amendes d'ordre, afin de garantir une efficience optimale dans les processus de travail.

Les nuisances sonores et autres phénomènes indésirables liés aux activités nocturnes et festivités de plus en plus nombreuses ont également occupé la Police locale. La collaboration avec les Autorités cantonales (Préfecture, Police cantonale, Police du commerce) s'est poursuivie, avec un regard particulier sur le secteur de la Grand-Fontaine.

Service du feu
De 2011 à 2014, le Service du feu a enregistré une moyenne de plus de 460 interventions par année. Exercices, cours et interventions compris, le Bataillon totalise un engagement d'environ 15'000 heures par année. Compte tenu des exigences de plus en plus lourdes et du temps consacré par les pompiers de milice (exercices, instructions, services de piquet, interventions etc.), il devient difficile de motiver des jeunes hommes et femmes à adhérer au Bataillon. En dépit de ces éléments, l'effectif du Bataillon a pu être maintenu à 146 personnes (état au 31 décembre 2014), grâce aux efforts permanents de recrutement et en particulier grâce au personnel communal, qui fournit plus de la moitié de l'effectif du poste de premier secours. Une action spéciale a été réalisée en 2013 avec le soutien de l'ECAB, afin de mieux faire connaître l'activité des sapeurs-pompiers et d'encourager les jeunes à s'engager dans cette voie.

4.3.2 La propreté

La progression du phénomène du «littering» (abandon des déchets sur la voie publique) est un sujet d'actualité qui préoccupe le Conseil communal. La stratégie «Fribourg, ville propre» met en évidence plusieurs mesures qui ont été réalisées, initiées ou sont en passe de l'être. Compte tenu du fait que le «littering» est une problématique en constante évolution, un processus continu de suivi et d'adaptation est maintenu.

Les mesures mises en place concernent aussi bien l'information et la communication que des mesures prises sur le terrain. Dès la réception de l'autorisation pour la mise en place de caméras dans certains endroits sensibles, des actions plus ciblées permettront encore une amélioration de la situation générale.

Une collaboration efficace entre les Services de l'édilité et de la police locale est nécessaire pour atteindre l'objectif principal, à savoir offrir la ville la plus propre possible à ses habitants et à ses visiteurs. Au bilan, les résultats mettent en évidence une amélioration notable de la situation qui prévalait avant 2011. Néanmoins, le souci d'améliorer continuellement la propreté de tous les espaces publics reste un objectif au-delà de la présente législature.

5. Le cadre financier

5.1 L'équilibre budgétaire et le taux d'impôt

La situation financière de la Ville s'est considérablement modifiée depuis 2011. Les prévisions cantonales relatives aux recettes fiscales, suite aux baisses d'impôts, ne se sont pas vérifiées dans les faits.

Le découplage de l'impôt Etat/Communes, dont le Conseil communal soutenait l'idée, n'a malheureusement pas été retenu par les Autorités cantonales. La Ville de Fribourg n'a ainsi pas eu d'autre choix que d'augmenter son taux d'impôt dès 2014, pour financer les intérêts et amortissements induits par les importants investissements dans les infrastructures scolaires.

L'équilibre budgétaire a toujours été un objectif prioritaire du Conseil communal. On constate une augmentation constante des charges, spécialement dans les domaines de l'enseignement, de la petite enfance et de l'aménagement du territoire.

D'importants transferts de charges décidés par les instances supérieures dans le cadre de mesures structurelles ont contrecarré l'objectif d'équilibre budgétaire du Conseil communal. Cette tendance ne pourra être enrayée que par une augmentation des impôts cantonaux.

En effet, les Autorités communales n'ont pas la possibilité de transférer ces reports de charges sur une autre instance. Elles doivent les assumer entièrement, trouver encore d'autres revenus ou tolérer de dangereux déficits. L'augmentation des charges liées constatée durant cette législature sera en progression dans les années futures. Le décalage entre les charges et les produits augmentera et l'équilibre budgétaire voulu sera toujours plus difficile à atteindre.

5.2 Le maintien d'une dette raisonnable et d'un cadre des amortissements

Pendant cette législature, la définition d'un plafond d'amortissements a été un élément-clé du frein à l'endettement. Cette limite a permis à la Commune de maintenir sa dette dans des limites raisonnables. Les augmentations des besoins en infrastructures à venir vont entraîner des amortissements dépassant les limites fixées, qu'il faudra pouvoir couvrir par de nouveaux apports financiers. Le Conseil communal souhaite que l'augmentation de la population permette d'y parvenir.

5.3 La Caisse de prévoyance du personnel communal (CPPVF)

Selon les nouvelles dispositions fédérales (NDF) en matière de Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), le taux de couverture de la CPPVF devra atteindre 80 % d'ici à 2052. La CPPVF avait jusqu'au 31 décembre 2013 pour adopter les nouvelles dispositions réglementaires y relatives, de même qu'elle devait tenir compte de l'accroissement de la longévité et de la faiblesse récurrente des résultats des marchés financiers.
En 2013, le Conseil communal acceptait ainsi une réforme structurelle et financière de la CPPVF, comprenant les mesures suivantes :

- Un apport financier initial des employeurs, sous forme d'une créance de CHF 56,8 millions. Celui-ci a permis d'atteindre immédiatement un taux de couverture de l'ordre de 70 % et les engagements pour les rentiers sont totalement couverts, comme l'exigent les NDF.
- Une baisse du taux technique de 4,5 % à 3,5 %, ayant pour conséquence une augmentation des capitaux de prévoyance pour les rentiers et une diminution des rentes prévisibles de retraite pour les actifs.
- Le passage de l'âge de référence de la retraite de 62 à 63 ans, corrigeant le déséquilibre qui voulait que les personnes partant à la retraite plus tard finançaient en partie ceux prenant une retraite anticipée.
- Une limitation de l'indexation à 0,5 %.
- Une adaptation du taux de cotisation globale avec un report de la baisse du côté de l'employeur. Le taux de cotisation passe ainsi de 25,5 % à 22 %, 12 % étant à charge de l'employeur et 10 % à charge de l'employé.

Fin 2014, le Conseil communal a pu apprécier les résultats de ces mesures structurelles et financières : le taux de couverture globale de 70,6 % est en conformité avec les objectifs de recapitalisation après constitution d'une réserve de fluctuation de 9,7 millions. La performance globale 2014 était bonne (5,47 %), légèrement en dessous des indices de référence de la CPPVF (6,29 %) mais supérieure à son espérance de rendement (4,4 %). Le rendement des titres s'est monté à 6,2 %, un excellent résultat si l'on considère l'instabilité de l'économie et la faiblesse des taux d'intérêt des obligations sur les marchés. De plus, la fortune nette de prévoyance est passée de 108,2 à 169 millions, grâce à l'apport de la créance de la Ville de Fribourg et à la performance des autres placements, atteignant un montant de 5,5 millions.

Les années à venir s'annoncent plus difficiles. C'est pourquoi la CPPVF poursuit ses efforts visant à se consolider. Elle doit faire face à de multiples facteurs de risques comme par exemple les taux d'intérêts négatifs de la Banque nationale, le franc fort ainsi que la baisse du taux technique annoncée par la Confédération. Les mesures prises en 2013 permettent à la CPPVF d'envisager l'avenir avec sérénité : divers moyens ont été mis en place pour limiter au mieux les impacts macro-économiques.

5.4 Le GTSol

Durant cette législature, l'organisation de l'administration communale a fait l'objet de plusieurs analyses, visant à optimiser les processus de travail. Des séances régulières entre les quatre Services transversaux que sont les Finances, l'Informatique, les Relations humaines et l'Administration générale (GTSol) ont permis d'appréhender la question avec un regard pluridisciplinaire et de trouver des solutions pour les dossiers complexes.

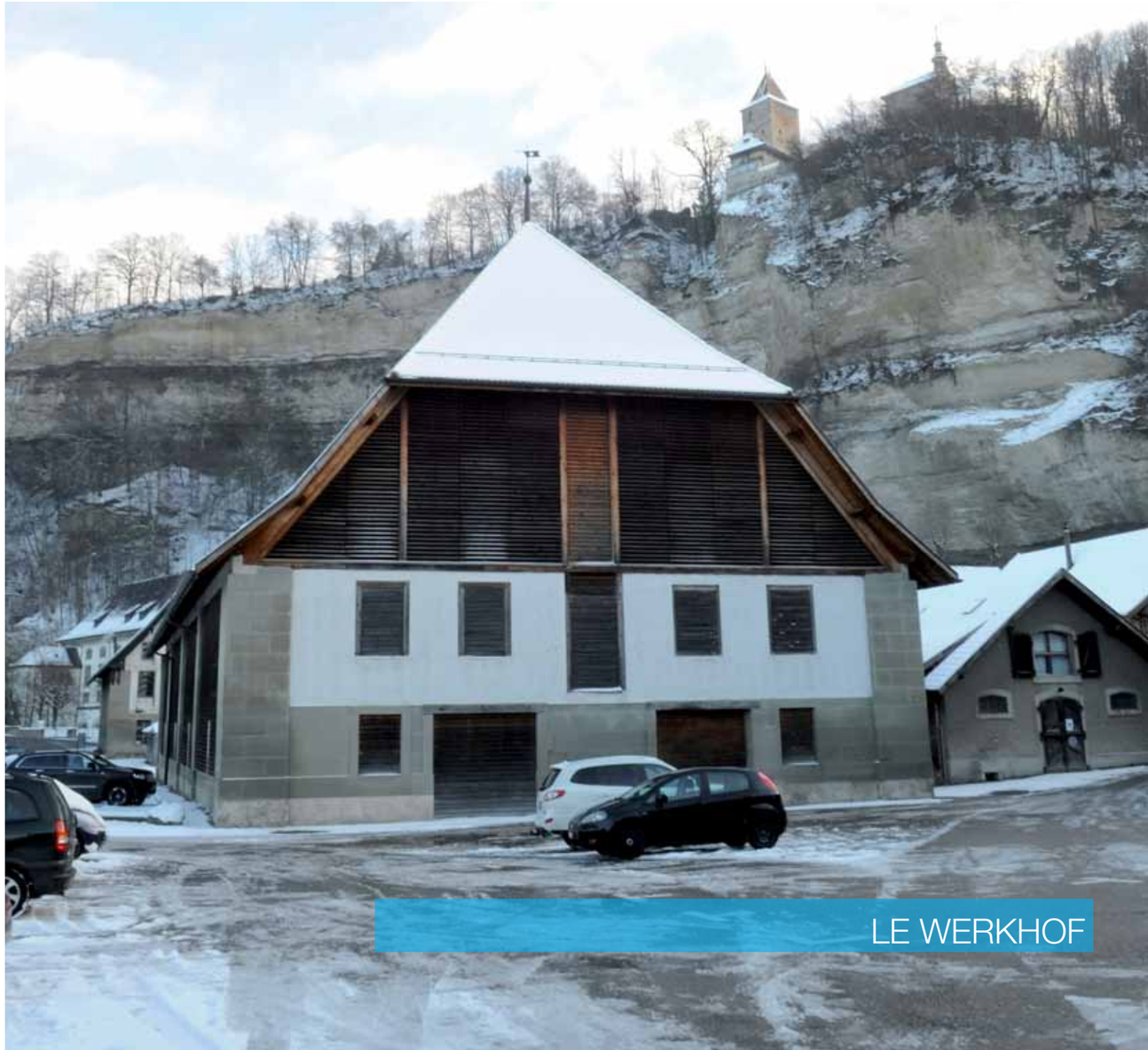

LE WERKHOF

6. Le cadre structurel

6.1 La nouvelle structure des Services industriels

Comme prévu dès le début de la législature, la structure des Services industriels (SI) a fait l'objet d'une réflexion approfondie, qui a abouti à la création d'une nouvelle structure, la société anonyme SINEF SA, dont la Ville de Fribourg est l'unique actionnaire. A l'instar des autres entités communales qui ont vécu une transformation analogue ces dernières années (Gruyère Energie, VITEOS, etc.), la nouvelle entreprise pourra davantage tirer profit de son savoir-faire et de son expérience pour développer et étendre ses champs d'activités. SINEF SA est une société de services, qui fournit des prestations aux collectivités publiques, aux entreprises actives dans les domaines de l'eau et de l'énergie ainsi qu'à des clients privés. Dans le cadre de cette opération, une deuxième société a été créée, pour assurer la fourniture de l'eau potable aux habitants de la ville de Fribourg. La Ville est également propriétaire à 100 % de cette société nommée «Eau de Fribourg - Freiburger Wasser SA». La fourniture de l'eau potable reste ainsi un domaine entièrement contrôlé par la main publique, contrôle qui est en outre garanti par la loi cantonale sur l'eau potable.

En parallèle à cette opération, la Ville de Fribourg et Groupe E ont décidé, de concert avec les autres actionnaires de l'entreprise Frigaz, de transformer cette dernière en une nouvelle entité, «Groupe E CELSIUS SA». Cette entreprise comprend le réseau de gaz naturel de Frigaz (plus de 500 km à la fin 2014), ainsi que les infrastructures de Groupe E et de PLACAD SA liées à la production et la distribution de chaleur à distance. Elle est appelée à jouer un rôle important dans le domaine de l'énergie en Suisse romande voire au-delà.

Avec ces nouvelles entités, la Ville de Fribourg est parfaitement armée pour affronter les défis du futur dans les domaines de l'énergie et de la gestion de l'eau, tout en garantissant la mainmise inaliénable des pouvoirs publics sur l'eau potable.

6.2 La réorganisation du Service de l'aide sociale

Pour faire face à la complexité croissante des situations d'aide sociale, un projet de réorganisation du Service a été mis en place dès l'été 2014, avec l'engagement d'une consultante externe. Les mesures envisagées visent à mieux affecter les ressources existantes, à acquérir de nouvelles prestations et compétences internes ou externes, tout en limitant l'augmentation des charges de personnel et de fonctionnement. Un objectif essentiel de la future organisation vise à améliorer les prestations du Service dans l'accompagnement et l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires. L'autre objectif prioritaire porte sur l'amélioration du contrôle de l'aide financière versée ainsi que de la bonne application du principe de subsidiarité de l'aide sociale, laquelle ne doit intervenir qu'en dernier ressort. Le Conseil communal a avalisé les mesures demandées par le Service au mois de juin 2015, notamment l'engagement d'un chef de secteur social et d'un juriste. La mise en œuvre des premières mesures concrètes a débuté à la fin de l'été 2015.

6.3 La Communication

La communication s'est fortement développée durant cette législature, grâce à la mise en place d'un secteur ad hoc, permettant la coordination des moyens existants, le soutien aux Services et la mise en place de nouveaux projets. Via celui-ci, le Conseil communal a notamment pu développer son information envers les nouveaux collaborateurs, grâce à la mise sur pied d'une manifestation et la rédaction d'un livret d'accueil et, vis-à-vis des nouveaux habitants, grâce à une manifestation d'accueil qui s'est tenue chaque année depuis 2013, ainsi que par la réalisation d'un projet d'onglet sur le site Internet, dédié aux nouveaux habitants.

L'identité visuelle a également été définie durant cette législature, dotant la Ville de Fribourg d'une image unifiée et cohérente : le logo existant a été décliné en plusieurs versions, permettant une utilisation facilitée, notamment par les sponsors. De nouveaux modèles de documents ont vu le jour et une nouvelle papeterie sera déployée en 2016.

6.4 Le Fonds Jean Dubas

En 2001, les Archives de la Ville ont été choisies par le Dr Jean Dubas, médecin, historien passionné et bourgeois d'honneur de la Ville de Fribourg, comme dépositaire de sa bibliothèque et d'un certain nombre de documents collectés tout au long de sa vie. Le contenu de la bibliothèque a été inventorié et introduit dans le Réseau romand des bibliothèques. Une seconde série d'objets se rapportant à l'histoire fribourgeoise sont pour l'instant inventoriés et déposés dans un abri de protection civile.

Une exposition des œuvres picturales les plus marquantes de la collection a été organisée au Musée Gutenberg, du 27 mai au 23 août 2015. Intitulée «PassagesÜbergänge Fribourg» dans la collection Jean Dubas, cette balade entre tradition et modernité a permis aux visiteurs de (re)découvrir le pays et la ville de Fribourg, des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles et de rendre hommage à Jean Dubas, pour son engagement enthousiaste en faveur du patrimoine et de la cité.

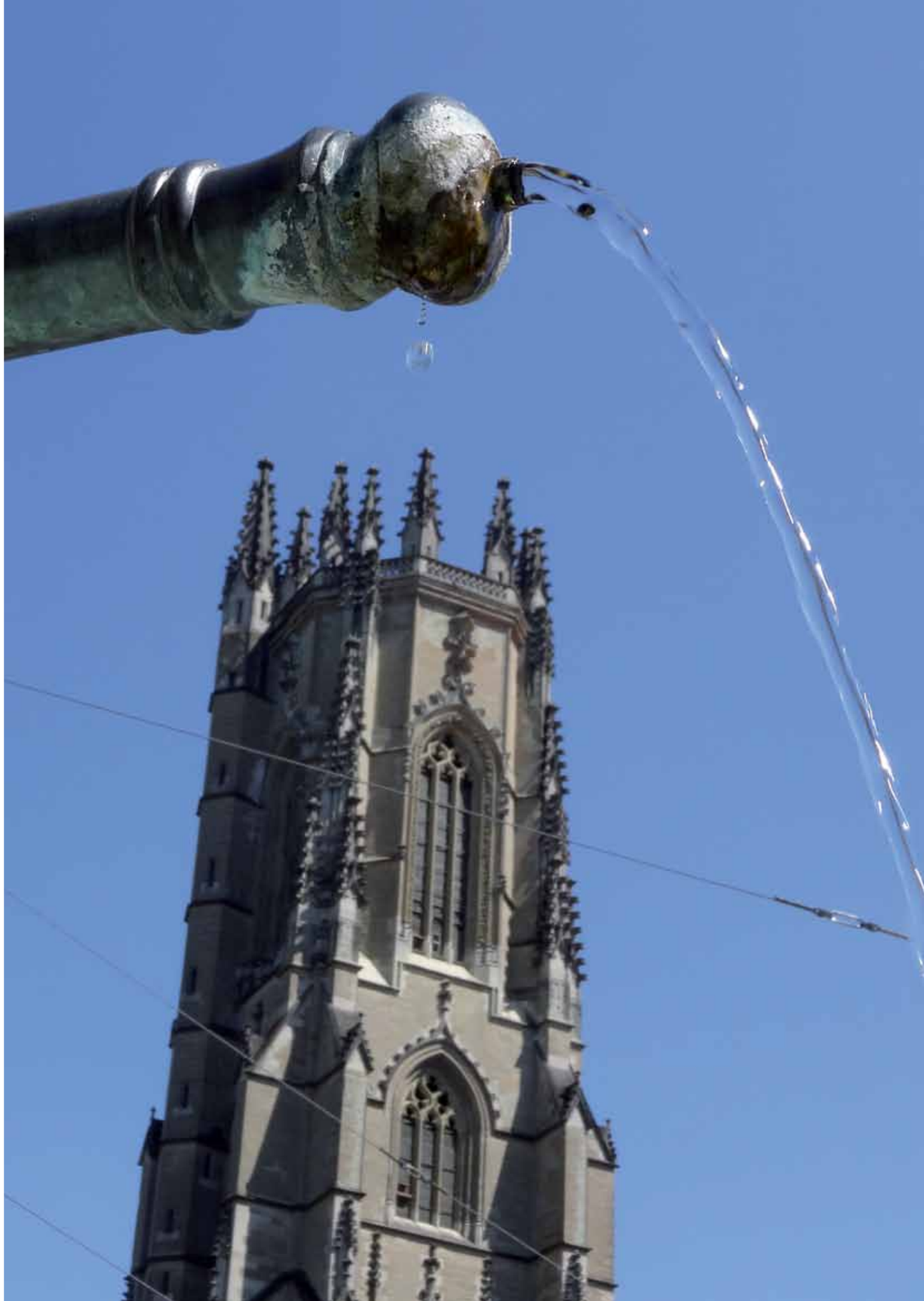

7. Le développement durable

Pour prolonger efficacement la démarche de l'Agenda 21 local et en extraire un véritable projet politique au service du développement durable, le Conseil communal a décidé de développer différentes actions, en particulier par l'engagement d'une responsable du *Développement durable,* la mise en œuvre d'actions par la Ville, la mise sur pied d'un accompagnement stratégique, l'élaboration d'une stratégie de communication et le développement d'un outil d'évaluation (Reporting).

La mise en œuvre de ces visions politiques est en cours et trois dossiers principaux sont particulièrement suivis actuellement, dans le but d'y intégrer les trois aspects fondamentaux du développement durable : environnement, société et économie, à savoir le projet blueFACTORY, le Plan directeur des énergies et la révision du PAL.

7.1 La mobilité

Ces dernières décennies, l'augmentation générale de la mobilité, en particulier du transport individuel motorisé, a considérablement dégradé les conditions de déplacement en ville de Fribourg, tant pour les voitures que pour les bus, les vélos et les piétons. Pour réduire les dysfonctionnements et absorber les effets de la croissance démographique, tout en assurant une meilleure qualité de vie en ville, il est indispensable que les pratiques de déplacement actuelles évoluent vers une mobilité favorable aux transports publics (TP) et à la mobilité douce. Afin d'améliorer la gestion de la mobilité en ville, diverses mesures ont ainsi été prises, ayant pour but de réduire la circulation automobile au centre-ville, d'améliorer la vitesse commerciale des transports publics et d'offrir de meilleures conditions aux usagers de la mobilité douce (piétons, cyclistes), tout en garantissant l'accessibilité aux voitures et aux véhicules de livraison.

La mise en service du pont de la Poya et la fermeture du pont de Zaehringen constituent le point fort de la stratégie durant cette législature. Cette mesure a permis de libérer le quartier historique du Bourg du trafic de transit et de préparer le terrain pour une requalification intégrale de ce secteur, avec les mesures d'accompagnement du projet Poya.

©TINA CODERMATT – RENCONTRE MOBILE AVRIL 2015

LA ZONE DE RENCONTRE DU QUARTIER D'ALT

Les mesures liées à la mobilité sont planifiées dans le cadre du PAL et l'élaboration du volet «Mobilité et politique du stationnement», dans le cadre du Projet d'agglomération de 2ème génération (PA2) réalisé en étroite collaboration avec l'Agglomération, et par la réalisation d'enquête auprès des usagers.

Les mesures suivantes ont été réalisées durant la législature ou sont en cours de réalisation :

Aménagement / Signalisation et assainissements
Le Conseil communal souhaite réaliser des zones 30 à l'heure dans tous les quartiers de la ville. Dans cet objectif, de nouvelles zones 30 (route de la Heitera, rue Louis-Braille) et zones de rencontre (Monséjour, rue Joseph-Piller - quartier d'Alt) ont déjà été réalisées.

Environ 1'500 mètres de pistes cyclables ou voies mixtes (sentiers du Nord et des Casernes, pont de la Poya) et 3'000 mètres de bandes cyclables (avenue Louis-Weck-Reynold et route Wilhelm-Kaiser) ont été réalisées; de nouvelles stations de vélos en libre-service (VLS) ont vu le jour dans les quartiers du Bourg et du Schoenberg; plus de 700 places de stationnement pour les deux-roues ont été mises à disposition, dont plus de 300 sont équipées de dispositifs antivol et antichute.

Les voies de bus n'ont pas été oubliées, grâce notamment à l'aménagement d'une présélection pour les bus au carrefour de Sainte-Thérèse.

Le programme d'assainissement des passages piétons a permis de traiter 80 d'entre eux avec des peintures de dernière génération, contenant un matériel réfléchissant. Les bordures ont été abaissées et d'autres mesures permettant d'améliorer la sécurité ont également été prises. En outre, les haltes TP de Saint-Barthélemy et de Bourguillon ont été réorganisées, afin d'améliorer la sécurité des usagers et notamment celle des enfants sur le chemin de l'école.

Promotion / Prévention / Sensibilisation
Divers projets de sensibilisation à la mobilité douce ont été développés, comme la participation active à la Semaine de la mobilité ainsi qu'aux actions «New Ride» et «Eco Mobil on Tour» ou le soutien du programme «Défi vélo», qui sensibilise les jeunes de 15 à 20 ans à l'utilisation du vélo.

Plusieurs actions de prévention dans les zones 30 (Grand-Fontaine, Vignettaz) ont été organisées, grâce aux habitants du quartier; un nouveau radar préventif «Visispeed» a été installé sur les routes et rues des quartiers; de nouveaux systèmes de comptage pour vélos et piétons ont été acquis; le service de livraison à domicile «Cabamobil», mis en place durant la législature, s'est développé pour atteindre un nombre de livraisons quotidiennes supérieur à 20.

7.2 L'énergie et l'éclairage

Le Plan directeur des énergies est actuellement en cours d'élaboration. Il s'agit d'un outil de développement local, qui permettra au Conseil communal de coordonner ses actions avec les problématiques énergétiques fédérales (vision d'une société à 2000 Watts à l'horizon 2030) et européennes (convention des maires sur le concept 3x20). Outil d'analyse, de gestion, de suivi et de planification, ce Plan doit donner les moyens au Conseil communal de mettre en place les mesures destinées à développer les énergies renouvelables, à diminuer la consommation d'énergie, à assurer la coordination entre les différents Services de l'administration et les milieux externes et une vue d'ensemble de tous les domaines et de toutes les actions de la Ville qui ont une influence sur l'énergie. Ce Plan a donc comme objectif de contribuer à utiliser efficacement l'énergie, exploiter autant que possible les ressources énergétiques indigènes, encourager les énergies de réseau et rendre la Ville de Fribourg exemplaire vis-à-vis de ses citoyens, non seulement par les actions entreprises mais aussi par les informations et les conseils prodigués.

En outre, une valorisation du biogaz de la STEP a été mise en service au mois d'avril 2012. Enfin, une importante campagne d'assainissement de l'éclairage public est en cours. Elle vise non seulement à remplacer les lampes utilisant du mercure mais également une part de celles fonctionnant au sodium. L'avancement de l'assainissement est conforme à la planification et la baisse de consommation également.

7.3 La lutte contre le bruit et la pollution

Le Conseil communal a actualisé le cadastre du bruit communal. Sur cette base, il a déposé auprès du Service de l'environnement une étude d'assainissement au bruit. Compte tenu de l'ensemble des routes à assainir et de la garantie du fonctionnement du réseau, la majeure partie des routes communales a été assainie durant cette législature. Un solde sera à prévoir dès 2016.

Enfin, hormis une procédure en cours, toutes les mesures d'accompagnement du projet Poya ont été réalisées avant l'ouverture du pont, avec pour effet une baisse du trafic de transit et une diminution de la pollution dans les secteurs concernés.

© ZEN KHYE

8. La Cohésion sociale, la Culture et les Sports

8.1 La Cohésion sociale

Un secteur de l'Intégration a été créé durant cette législature.

Depuis 2013, le projet «Paysage éducatif» se développe dans le quartier du Schoenberg et une Fête des voisins est organisée chaque année, le dernier vendredi de mai.

En 2014, un projet a été initié en collaboration avec le secteur Communication, visant à améliorer l'information transmise aux nouveaux habitants, notamment sur le site Internet de la Ville. Des «focus group» ont été réalisés avec les nouveaux habitants et les Services communaux, permettant de cibler les besoins des uns et des autres.

Depuis 2014 également, des projets sont réalisés dans le cadre de la semaine contre le racisme.

En 2015, le Conseil communal a décidé l'entrée dans le programme cantonal «Commune sympa» et la constitution d'une Commission «Fribourg sympa», qui a pour objectif l'amélioration de la qualité de vie et la cohésion sociale.

Le travail du secteur ne se limitant pas à la mise en œuvre de projets pour les migrants, il s'est avéré que le terme intégration ne prenait pas en compte tous les aspects traités. Le Conseil communal a donc décidé en 2015 de renommer le secteur «cohésion sociale» et de clarifier le cahier des charges de la Déléguée à la cohésion sociale.

Via ce secteur, le Conseil communal soutient et finance également bon nombre de projets visant à un meilleur «vivre ensemble».

8.2 Le Réseau Santé Sarine

La modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS), qui est entrée en vigueur en janvier 2016, a donné la base nécessaire pour la création du Réseau Santé Sarine. Dès l'entrée en vigueur de la loi sur les seniors et de la loi sur les prestations médico-sociales, ce Réseau pourra assurer la coordination des acteurs (aide et soins à domicile et homes), qui assurent la prise en charge des personnes âgées. Le Réseau pourra ainsi répondre au mieux aux besoins de nos aînés.

8.3 La Culture

Le 19 décembre 2011, l'inauguration de la salle de spectacle Equilibre marquait la fin d'un cycle «Coriolis Infrastructures» ouvert dix ans auparavant. Equilibre répond aux besoins de la population et des acteurs culturels locaux et régionaux. L'excellent taux de fréquentation du public dépasse régulièrement les 85 %.

En 2014, les cinq Communes membres de Coriolis, Fribourg, Villars-sur-Glâne, Granges-Paccot, Givisiez et Corminboeuf ont ratifié l'augmentation de leur participation par habitant à Coriolis Infrastructures, passant de CHF 22.50 à un maximum de CHF 32.50, pour pallier la diminution d'apport du Casino de Fribourg et poursuivre ainsi une politique culturelle cohérente; après avoir mis en œuvre un dispositif de mesures internes d'économies (diminution du montant alloué à la Fondation Equilibre et Nuithonie, baisse des investissements en faveur d'autres infrastructures culturelles). De plus, l'Association a œuvré à l'élargissement du périmètre en entamant les discussions avec des communes tiers.

La Ville de Fribourg, Coriolis Infrastructures et l'Agglomération de Fribourg ont mené dès 2012 les Assises de la culture dans la région fribourgeoise, un ambitieux processus participatif qui, sur quinze mois, a permis de redéfinir un cadre de politique culturelle en adéquation avec l'évolution de la société, ainsi qu'avec les besoins de la population et des milieux culturels. La participation d'experts et de plus de 500 acteurs de la société civile a permis de relever le défi et de poser une vision, trois objectifs stratégiques et dix propositions concrètes de politique culturelle. Dans un rapport final, Culture 2030, le cadre des actions de politique culturelle du Conseil communal est désormais fixé, pour une planification en concertation avec les autres organes de subventionnement.

Dans une vision «Culture 2030», le Service culturel s'est attelé à renforcer les synergies à tous les niveaux, entre le public et le privé, entre différents milieux - culturels et économiques notamment - entre acteurs culturels et entre différents Services de la Ville, voire de l'Agglomération et du Canton. Des projets concrets ont vu le jour : dès 2014, la Bibliothèque de la Ville a développé son action de médiation, en rendant la lecture plus accessible par «Les Lectures estivales». En 2013, un appel à projets pour l'animation culturelle du centre-ville a permis au Festival «Les Georges» de se dérouler à partir de 2014. La même année, une association a été créée en vue de mettre sur pied Tinguely 2016, un projet d'envergure cantonale et au rayonnement national, qui marquera durant un an les 25 ans de la mort de Jean Tinguely. En 2015 enfin, l'Association Hubert Audriaz a été fondée, en vue de valoriser et de pérenniser les activités du magicien de la Basse-Ville.

En matière de concertation entre Services ou structures, le groupe Promotion (culture, économie et tourisme) a été relancé en 2012. C'est à partir de réflexions en son sein que le Conseil communal a décidé de mandater un chef de projet pour coordonner les différentes initiatives de redynamisation du quartier du Bourg. Le fichier d'adresses que le Service culturel a mis sur pied lui permet de communiquer en direct avec les acteurs culturels. Une Commission des œuvres d'art et du patrimoine a été créée en 2015.

Après avoir renforcé fortement son réseau local, le Service culturel s'attèle également à faire rayonner la Ville de Fribourg. En 2015, celle-ci a été nommée à la présidence de ECHO - European Cities of Historical Organs, dont elle est la représentante suisse, se targuant ainsi d'être la capitale suisse des orgues. Depuis cette année également, Fribourg est membre du comité de la Corodis, la Commission romande de diffusion des spectacles.

8.4 Les Sports

Au cours de cette législature, le Conseil communal a poursuivi sa politique de promotion du sport, en favorisant notamment le sport populaire et les activités physiques des jeunes. Ainsi, le projet Midnight Sport et Culture, consistant à mettre à disposition gratuitement la salle de sports de l'école de la Vignettaz, les samedis de 19h30 à 22h30, pour les filles et les garçons de 13 à 17 ans, a rencontré un vif succès.

Quand bien même les habitudes et les modes changent dans le monde du sport, le football occupe toujours la première place parmi les activités sportives. Avec le soutien du Service des sports, les six clubs de football de la Ville de Fribourg se sont réunis à intervalles réguliers, afin de coordonner leurs activités, en particulier dans les mouvements juniors. Ces rencontres ont débouché sur une collaboration accrue, fort appréciée de tous les partenaires.

De nombreuses manifestations ont été organisées en ville de Fribourg durant cette législature, dont le traditionnel Morat-Fribourg, deux étapes du Tour de Romandie (2014 et 2015), des courses populaires et divers tournois et championnats de niveau régional et national (athlétisme, arts martiaux, escrime, tir à l'arc, natation etc.). En 2015, les finales de la Coupe de Suisse de volleyball ont eu lieu pour la première fois à la halle omnisports, un événement qui a ravi le public venu en grand nombre. Cette nouvelle activité compense partiellement la perte des finales de la Coupe de Suisse de basketball, qui se déroulaient dans la même salle jusqu'en 2015.

Suite à la dissolution de l'USSVF (Union des sociétés sportives de la Ville de Fribourg) en juin 2014, le Conseil communal a chargé le Service des sports d'élargir son champ d'action et de se profiler encore davantage comme interlocuteur privilégié des clubs. Parmi les nouvelles prestations, une newsletter sera diffusée régulièrement à l'intention des clubs et des milieux intéressés et permettra de donner ainsi une meilleure visibilité aux activités sportives en ville de Fribourg.

Il convient de signaler également l'engagement de la Ville de Fribourg en faveur des remontées mécaniques de la Berra, engagement qui s'est traduit par une participation à la réalisation du nouveau télémixte (télésiège + cabines). En tant que propriétaire du Gîte d'Allières, la Ville est en effet intéressée au développement des infrastructures de la Berra, domaine skiable qui accueille gratuitement les classes d'école primaire de la Ville durant la saison d'hiver.

Annoncé dans les objectifs de la législature et conçu comme un outil stratégique permettant de définir de manière plus précise la politique communale en matière de sports, le concept communal des sports a été élaboré en collaboration avec la Commission des sports. Il comporte une vision générale de la politique sportive, sur laquelle reposent 5 principes fondamentaux, dont la mise en œuvre sera assurée par un catalogue de mesures, de type évolutif. Le concept a été adopté par le Conseil communal à la fin de la présente législature.

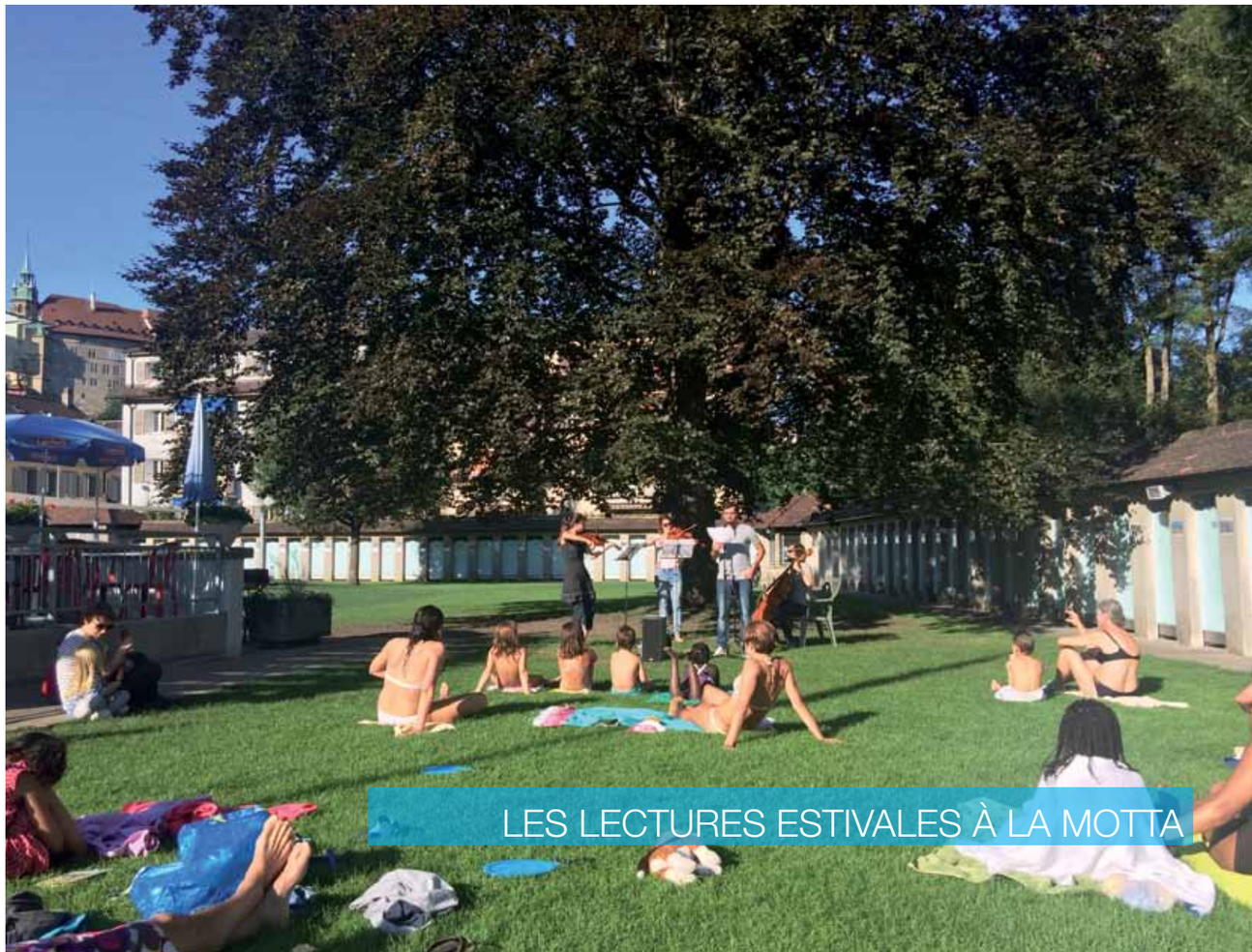

LES LECTURES ESTIVALES À LA MOTTA

CONCEPTION & RÉALISATION : WWW.KLAXON-CREATIVE.CH

© ERIC SAUTEREL, SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

CONSEIL COMMUNAL • VILLE DE FRIBOURG

Ville de Fribourg